



Pret bancaire sans assurance

Par **felix26**, le **20/11/2012** à **16:51**

Bonjour

Ma mere (décédé en Fevrier 2012) avait contracté un pret de 100000 Euros a l'age de 62 ans pour une durée de **35 ans** [s]/[s]...

Elle etait malade et a donc refuse l'assurance proposée par la banque (ecrit sur pret bancaire)

Ce pret n'etait donc pas couvert par assurance

La banque ne l'a pas oblige a souscrire une autre assurance

La banque a pris une hypothèque sur la maison (valeur estime 330000 Euros)

Peux t'on se retourner contre la banque (ou meme le notaire qui a fait l'hypothèque) pour défaut de conseil ou autre ?

D'avance merci pour votre aide

Par **youris**, le **20/11/2012** à **18:19**

bjr,

vous écrivez vous même que votre mère a refusé l'assurance parce ce comme elle était malade elle n'aurait pas eu le prêt avec l'assurance.

je ne vois pas ce que vous pouvez reprocher à la banque puisque apparemment votre mère a pris cette décision en connaissance de cause.

prendre un autre assurance sans doute avec les mêmes contraintes ne changeait rien.

pouvoir emprunter à 62 ans pour une durée de 35 ans me parait inhabituelle du moins en france.

cdt